



FICHE PDP – PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Que dois-je faire ?

**Je suis employeur que
dois-je faire si :**



· **Mon salarié a des problèmes de santé qui impactent son travail**

- Identifier une situation à risque de désinsertion professionnelle - Être attentif aux signaux : absences répétées, fatigue, baisse de performance, douleurs exprimées
- Agir précocement dans une démarche de prévention de désinsertion professionnelle
- Orienter le salarié vers le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) pour une évaluation

· **Mon salarié me parle de difficultés à tenir son poste**

- Reconnaître une alerte – Identifier les difficultés mentionnées par le salarié
- Engager une démarche de maintien en emploi - Proposer un aménagement temporaire si possible
- Solliciter le médecin du travail afin d'initier un accompagnement PDP

(Visite à la demande du salarié ou de l'employeur)

· **Je crains une inaptitude ou une désinsertion professionnelle**

- Mettre en œuvre une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle
- Anticiper plutôt que subir l'inaptitude
- Mobiliser les acteurs de la PDP (SPST, RH, encadrement)

· **Les arrêts de travail se prolongent ou se répètent**

- Repérer un risque accru de désinsertion professionnelle
- Informer le salarié pour une visite de pré-reprise dans le cadre de la PDP
- Travailler avec le SPSTI sur des solutions de maintien en emploi (aménagement, adaptation évolution de poste, formation)

· **Je ne sais pas quoi faire ou par où commencer**

- Contacter le SPST qui pourra vous accompagner
- S'appuyer sur l'expertise du médecin du travail
- Inscrire mes actions dans une démarche structurée de prévention

Je suis salarié que dois-je faire si :



- J'ai des problèmes de santé qui rendent mon travail difficile
 - Ne pas attendre l'aggravation de la situation
 - En parler à mon médecin traitant
 - Je peux demander une visite auprès du médecin du travail
- Je crains de ne plus pouvoir tenir mon poste
 - Signaler mes difficultés pour préserver mon emploi
 - Exprimer mes difficultés sans attendre l'inaptitude
 - Étudier, avec le SPST, des solutions de maintien, d'adaptation ou d'évolution professionnelle
- Je suis en arrêt de travail et je m'inquiète pour la reprise
 - Demander une visite de pré-reprise -un RDV de liaison
 - Réfléchir à ce qui pourrait m'aider à reprendre (horaires, tâches, poste)
 - Me faire accompagner par le SPST (accompagnement individualisé)
- Je ne sais pas quels sont mes droits ou mes possibilités
 - Contacter le médecin du travail soumis au secret médical
 - Poser des questions : aménagement, reclassement, formation : je suis acteur de mon parcours professionnel dans le cadre de la démarche de la PDP
 - Me faire accompagner dans mon parcours professionnel
- J'ai peur d'en parler à mon employeur
 - Savoir que la PDP vise le maintien en emploi
 - Le médecin du travail peut faire le lien (sans révéler le diagnostic)
 - Parler tôt permet souvent d'éviter des situations plus difficiles

La prévention de la désinsertion professionnelle repose sur l'anticipation, le dialogue et l'accompagnement. Plus on agit tôt, plus les solutions sont nombreuses.



Fax. 03 86 57 70 00

6 rue du Commandant Rivière – CS 10086
– NEVERS Cedex

www.mtn-prevention.fr